

Affaires maritimes et pêche



L'Union européenne protège nos mers et nos océans tout en veillant à ce qu'ils restent économiquement et écologiquement viables en tant que moteurs de l'emploi, de la croissance et de l'innovation.

Les mers et les océans sont les moteurs de l'économie européenne. L'économie «bleue» génère une valeur ajoutée brute (la contribution à l'économie) de plusieurs milliards d'euros chaque année. La **croissance bleue** est la stratégie qui consiste à exploiter le potentiel de croissance durable des secteurs marin et maritime dans leur ensemble.

La **politique commune de la pêche** de l'UE vise à faire en sorte que la pêche et l'aquaculture (élevage de poissons dans des conditions contrôlées) soient durables sur les plans environnemental, économique et social afin de fournir une source d'aliments sains pour les générations actuelles et futures de citoyens de l'UE. Ses objectifs consistent à promouvoir une industrie de la pêche dynamique mais durable, y compris la conservation des ressources et la protection du milieu marin, tout en assurant un niveau de vie équitable aux communautés de pêcheurs.

Ce que fait l'Union européenne

Les mers et les océans nous fournissent non seulement de la nourriture, des emplois, des transports et des loisirs, mais aussi — grâce à la recherche et aux progrès technologiques — des produits pharmaceutiques, des minéraux et des sources d'énergie renouvelables. Tout en soutenant ces nouvelles possibilités, l'UE joue également un rôle important dans la promotion d'une exploitation responsable et durable des mers, tant en Europe que dans le reste du monde.

L'UE a mis en place des **zones marines protégées** pour préserver les écosystèmes marins et la biodiversité, ainsi que les services qu'ils fournissent. Dans ces zones, l'activité humaine est restreinte à des fins de conservation.

La politique commune de la pêche et la politique maritime

intégrée sont financées par le **Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche** qui, pour la période 2014-2020, prévoit plus de 6,4 milliards d'euros pour aider les pêcheurs à s'adapter à une pêche durable, créer des emplois pour le secteur et diversifier l'économie des communautés côtières. Le Fonds fournit un cofinancement pour aider les États

membres à mettre en œuvre des programmes et des projets opérationnels, en vue de réaliser les objectifs de la politique commune de la pêche et de la politique maritime intégrée.

En outre, la politique commune de la pêche définit un ensemble de règles relatives à la gestion des flottes de pêche européennes et à la conservation des stocks halieutiques. Les stocks peuvent se renouveler, mais ils sont limités. Afin d'éviter la surpêche, les quotas imposés aux États membres fixent des limites concernant la quantité de chaque espèce pouvant être capturée. Pour mettre fin au gaspillage des flottes de pêche qui rejettent les poissons indésirables, une obligation de débarquement est progressivement mise en œuvre.



Pour plus d'informations: https://ec.europa.eu/info/topics/maritime-affairs-and-fisheries_fr



facebook.com/EUmaritimefish



@EU_MARE

Comment prendre contact avec l'UE?

EN LIGNE

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse https://europa.eu/european-union/index_fr

EN PERSONNE

Dans toute l'Union européenne, des centaines de centres d'information Europe Direct sont à votre disposition.

Pour connaître l'adresse du centre le plus proche, visitez la page suivante: https://europa.eu/european-union/contact_fr

PAR TÉLÉPHONE OU PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez contacter ce service:

- par téléphone:
 - via un numéro gratuit: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs facturent cependant ces appels),
 - au numéro de standard suivant: +32 22999696;
- par courrier électronique via la page https://europa.eu/european-union/contact_fr

PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

Vous pouvez télécharger ou commander des publications gratuites et payantes à l'adresse <https://op.europa.eu/fr/publications>. Vous pouvez obtenir plusieurs exemplaires de publications gratuites en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local (https://europa.eu/european-union/contact_fr).

REPRÉSENTATIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

La Commission européenne a des bureaux (représentations) dans tous les États membres de l'Union européenne: https://ec.europa.eu/info/contact/local-offices-eu-member-countries_fr

BUREAUX DE LIAISON DU PARLEMENT EUROPÉEN

Le Parlement européen dispose d'un bureau de liaison dans chaque État membre de l'Union européenne: <http://www.europarl.europa.eu/at-your-service/fr/stay-informed/liaison-offices-in-your-country>

DÉLÉGATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

L'Union européenne a également des délégations dans d'autres parties du monde: https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/area/geo_fr



Vous avez des questions sur l'Union européenne? Europe Direct a les réponses: 00 800 6 7 8 9 10 11, <http://europedirect.europa.eu>

Cette fiche d'information fait partie de la publication *L'Union européenne: sa fonction et ses activités*.

Une version interactive de la présente publication, avec des hyperliens renvoyant à des contenus en ligne, est disponible aux formats PDF et HTML: <https://op.europa.eu/webpub/com/eu-what-it-is/fr/>

Autres fiches d'information dans la série *Ce que fait l'Union européenne*

Action pour le climat et pacte vert pour l'Europe
Affaires étrangères et politique de sécurité
Affaires maritimes et pêche
Agriculture et développement rural
Aide humanitaire et protection civile
Budget
Commerce
Concurrence
Consommateurs
Coopération internationale et développement
Culture et médias
Douanes
Économie et société numériques
Économie, finances et euro
Éducation et formation
Élargissement de l'UE
Emploi et affaires sociales
Énergie
Entreprises et industrie
Environnement
Fiscalité
Frontières et sécurité
Jeunesse
Justice et droits fondamentaux
Marché unique
Migration et asile
Politique européenne de voisinage
Politique régionale
Prévention de la fraude
Recherche et innovation
Santé publique
Sécurité alimentaire
Services bancaires et financiers
Sport
Transports

Manuscrit achevé en janvier 2020

La Commission européenne ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'usage fait de cette publication en cas de réutilisation.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2020



© Union européenne, 2020

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre sur la base de la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement auprès des titulaires de droits respectifs.

Toutes les photos: © Shutterstock, © Fotolia

Print	ISBN 978-92-79-95008-7	doi:10.2775/316893	NA-03-18-315-FR-C
PDF	ISBN 978-92-79-94994-4	doi:10.2775/425799	NA-03-18-315-FR-N